



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 23 février 2016

INFORMATION MEDIAS

Visite de George PAU LANGEVIN, Ministre des outre-mer au lycée agricole d'Opunohu à Moorea

L'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA) est un établissement d'enseignement à caractère particulier dont le champ d'intervention s'étend aux secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation, de commercialisation, de services, d'expérimentation et de recherche.

Il est constitué de 3 centres parmi lesquels le **lycée professionnel agricole (LPA)** installé dans la vallée d'Opunohu à Moorea depuis le début des années 70.

Le LPA assure la formation initiale scolaire des cadres ruraux de Polynésie française et des jeunes provenant de tous les archipels qui se destinent aux professions agricoles et para-agricoles, en accord avec la politique agricole du Pays.

L'exploitation agricole sur site sert de support d'applications pédagogiques et pratiques. L'activité de cette unité de production de 30 hectares se répartit entre deux secteurs : la production agricole (cultures fruitières tropicales, cultures maraîchères, cultures florales tropicales, pépinière, production porcine) et la transformation - vente (confitures artisanales, fruits séchés, jus de fruits frais, vanille, glaces, etc.).

▪ **Quelques chiffres-clés**

- 210 élèves dont 77% en filière professionnelle, répartis en 13 classes / 108 internes
- Taux de réussite (session 2015) : 89% en moyenne / 82% pour le baccalauréat professionnel
- 51 agents dont 26 enseignants / Directeur : René Barthelon
- 171,8 millions de francs pacifique de budget de fonctionnement

▪ **Carte des formations**

Le LPA dispense une formation allant jusqu'au BTSA (brevet de technicien supérieur agricole). Il est concerné par la rénovation de la filière depuis la rentrée 2009 qui prévoit :

- La mise en place d'un parcours de 3 ans pour l'obtention d'un baccalauréat dans les filières
 - o Aménagements paysager
 - o Productions horticoles
 - o Technicien Conseil Vente de produits de jardins

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

- La possibilité de passer le BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles) en fin de 2ème année.

A l'issue de leur scolarité, sanctionnée par un diplôme d'Etat, les élèves peuvent s'engager dans la vie active ou bien poursuivre des études supérieures courtes en métropole.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le LPA développe la coopération régionale et internationale en organisant des voyages d'études et stages au bénéfice des étudiants. Par ailleurs, le dossier de candidature ERASMUS + déposé par le lycée a été accepté. L'élargissement de la zone géographique de coopération dans le cadre d'ERASMUS + (Amérique latine, Pacifique sud, ...) offre des opportunités de mobilité d'apprentissage, de partenariats et de financement.

L'accompagnement financier de l'Etat au secteur agricole

Le développement du secteur primaire nécessite un accompagnement financier afin de valoriser les ressources propres et de professionnaliser une filière encore émergente.

En 2014, le montant global des crédits dépensés par l'Etat en Polynésie française au titre des dispositifs financiers du ministère de l'agriculture se chiffrait à 1.3 milliard de francs pacifique

Concernant le lycée agricole, l'Etat prend en charge les dépenses de personnel, de formation continue, de fonctionnement ainsi que les bourses et le fonds social lycéen. La Polynésie française finance les investissements ainsi que les dépenses de fonctionnement inhérentes aux spécificités locales.

Les dépenses des autres programmes se rapportent aux interventions de l'Etat en faveur de la Polynésie française.

Désormais, en sus des financements précités, le contrat de projets 2015-2020 prévoit une enveloppe de financement de 2,7 milliards de francs pacifique pour soutenir les activités du secteur primaire et en particulier celles du secteur agricole.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr